



**SNUipp-FSU
Val d'Oise**

SNUipp-FSU Val d'Oise

26, rue Francis Combe

95014 Cergy Cedex

snu95@snuipp.fr

01 30 32 21 88

Intolérable !

Le Ministère de l'Education Nationale vient d'autoriser une enseignante du 1^{er} degré du Val d'Oise à quitter notre département, à partir du lundi 15 mars 2010, pour aller exercer dans un autre département.

Ce type de mesure en milieu d'année scolaire est rarissime. Elle peut être prise dans des situations exceptionnelles de protection de fonctionnaires : violences conjugales ou familiales extrêmes, situations de risque professionnel... Dans ces cas, il existe des procédures qui autorisent de telles mesures et les représentants des personnels en sont informés.

Nous rappelons que de très nombreux collègues du Val d'Oise, dont certains se trouvent parfois dans des situations médicales, sociales ou familiales très difficiles, n'ont pas pu obtenir leur mutation cette année. Le ministère n'ignore pas également, que, partout en France, des enseignants des écoles attendent les résultats des permutations nationales prévus pour le 22 mars. Ceux qui auront la chance d'obtenir satisfaction devront attendre septembre 2010 pour aller exercer dans leur nouveau département. Quant aux nombreux autres, ils auront encore à patienter pour la plupart une ou plusieurs années avant d'obtenir l'autorisation de quitter le Val d'Oise et avec comme seule perspective alternative, une demande de mise en disponibilité pour la rentrée prochaine afin de rejoindre leur conjoint et réunir leur famille sous un même toit, avec les conséquences de précarité à tous les niveaux...

Nous ignorons pour le moment pour quelles raisons cette enseignante a pu bénéficier d'une mutation, sa situation importe peu dès lors qu'elle ne relève pas d'un des cas évoqués précédemment. Tout semble indiquer que la décision provient du plus haut niveau du ministère et qu'elle a été imposée au département.

Si cette mutation se confirme, elle constitue une violation de toutes les règles nationales qui régissent la mobilité des enseignants. A quelques jours des résultats des permutations nationales, le ministère donne ainsi un des signes les plus injustes et des plus révoltants dans la gestion des personnels du 1^{er} degré. C'est une atteinte intolérable aux principes d'équité et de transparence, de contrôle des opérations par les enseignants et leurs représentants. C'est la porte ouverte à l'arbitraire.

Le SNUipp Val d'Oise et le SNUipp National s'adressent solennellement au Ministre afin qu'il fasse toute la transparence sur cette décision préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration.

Nous n'accepterons pas que le fait du prince, le passe-droit, la magouille et la débrouille deviennent les instruments de gestion de notre profession au détriment de la démocratie.

Bureau Départemental
SNUipp-FSU Val d'Oise